

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation AZ-900-SY		(I) Date du CPI 25/06/2026		(B) Date de 1ère immatriculation 10/09/2010	
(H) PERIODE DE VALIDITE du 25/06/2026 au 24/07/2026 INCLUS					
attribué à : (C.1) 					
(D.1) Marque BENALU		(D.2) Type variante version C34 C MS01		(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE) ASTRORUNNER	
(E) Numéro d'identification du véhicule VH1C34CMSA0103018		(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg) 38000		(F.2)) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg) 38000	
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg) 5360		(G.1) Poids à vide national BENNE		(J.1) Genre national SREM	
(J.2) Carrosserie CE 04		(J.3) Carrosserie (désignation nationale) 04		(K) Numéro de réception par type (si disponible) 	
(P.1) Cylindrée (en cm3) 04		(P.2) Puissance nette maximale (en kW) 04		(P.3) Type de carburant 04	
(P.6) Puissance administrative nationale 04		(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles) 04		(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur 04	
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant) 04		(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db(A)) 04		(U.2) Vitesse moteur (en mn-1) 04	
(V.7) CO2 (en g/km) 04		(V.9) Classe environnementale 04		(X.1) Date de visite technique 15/07/2026	
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques					
Pour le ministre et par délégation, Le sous-directeur de la protection des usagers de la route					
 Emmanuel BAFFOUR					
(Y1) à (Y6) Taxes					
(Y1) 0 € (Y2) 0 €					
(Y3) 0 € (Y4) 11 €					
(Y5) 2.76 € (Y6) 13.76 €					